

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 13 juin 2022, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Gérard Grenier, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers,
Mmes Jocelyne Bérubé et Chantale Gagné, conseillères

Est absente : Mme Valérie Simard, conseillère

Véronique Fournier est également présente à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon.

2022-06-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉE

2022-06-122 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 16 MAI AINSI QUE DU 7 JUIN 2022

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Il est proposé par M. Alain Fradette et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2022-06-123 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et résolu unanimement d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<u>1. Comptes payés :</u>	
Journal des achats au 31 mai 2022	76 653,25 \$
Rapport mensuel des salaires	26 428,72 \$
Total des comptes payés :	103 081,97 \$
<u>2. Comptes à payer :</u>	
Analyse des comptes à payer au 31 mai 2022	155 646,22 \$
Analyse des comptes pour des projets particuliers	34 527,46 \$
Total des comptes à payer :	190 173,68 \$
3. Le total des comptes est de :	293 255,65 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

**2022-06-124 AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #1 – LES ENTREPRISES
L. MICHAUD ET FILS – RANG DES PIONNIERS (PHASE 2)**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et résolu unanimement :

-D'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 116 914.56 \$ taxes incluses à Les Entreprises L. Michaud et Fils dans le cadre du projet - rang des Pionniers (Phase 2);

-D'effectuer le paiement du décompte #1 à même le Règlement d'emprunt numéro 203-2020.

ADOPTÉE

**2022-06-125 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET COMMUN
D'IMPLANTATION DES SERRES NORDIQUES 365**

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités d'Albertville, de Lac-au-Saumon et de Causapscal d'ériger le projet commun d'implantation des serres nordiques 365;

CONSIDÉRANT que le financement serait complété par le programme le *Fonds canadien de revitalisation des communautés* de DEC Canada;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance du plan de financement et des prévisions budgétaires pour la construction des serres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des prévisions salariales pour le/la chargé(e) de projet ainsi que de l'animateur (trice);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des prévisions de matériaux, outillages, semences, entretien et réparation nécessaires au fonctionnement de la serre;

CONSIDÉRANT que nous avons la possibilité d'obtenir d'autres subventions pour diminuer la contribution municipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent contribuer financièrement et en nature dans ce projet;

CONSIDÉRANT que les contributions seront ajustées selon les coûts réels de construction et de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon confirme qu'elle :

- Contribue financièrement à la construction de la serre selon les prévisions budgétaires d'un montant de 60 200 \$ incluant 3% de frais d'administration pour la gestion ainsi que toutes dépenses imprévues pouvant être reliées spécifiquement à la serre;
- Mandate la Municipalité d'Albertville pour réaliser le document d'appel d'offres de la publication sur le site SEAO;
- Mandate la Municipalité d'Albertville pour la gestion administrative de la construction des serres;
- Signera une entente de gestion intermunicipale avec les deux autres municipalités avant le déboursement de DEC Canada;
- Participera au processus d'embauche pour le/la chargé(e) de projet ainsi que pour l'animateur(trice) selon les prévisions budgétaires d'un montant de 3 352 \$ annuellement plus 5% de frais d'administration. Advenant le cas qu'aucune subvention ne serait octroyée, elle contribuera aux salaires selon les heures réalisées pour sa municipalité pour un montant prévu de 17 000 \$ par an;
- Contribue financièrement au divers matériaux, semences, outillages spécifiques à la serre;
- Confirme que l'entretien général ainsi que les matériaux seront sous sa responsabilité à la suite de la construction;

- Confirme que les ressources engagées seront sous sa responsabilité pour la gestion et les activités spécifiques à la serre.

ADOPTÉE

2022-06-126 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — ÉCLAIRAGE DU PARC DU CENTENAIRE — PROGRAMME PRIMA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon désire faire l'ajout d'éclairage dans le Parc du Centenaire afin d'améliorer la visibilité des parcours de santé et d'exercice ainsi que des aires de repos ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon autorise :

- Le dépôt de la demande d'aide financière au PRIMA pour l'ajout d'éclairage au Parc du Centenaire;
- M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet – Loisir et Développement, à déposer et signer tous documents en lien avec la demande pour et au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

2022-06-127 NOMINATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE – ACCORD DE SUBVENTION AVEC PATRIMOINE CANADA – COMMÉMORATION DU 125^E ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE DES ACADIENS À LAC-AU-SAUMON

CONSIDÉRANT que Madame Karine Dostie avait été nommée signataire de l'Accord de subvention avec Patrimoine Canada;

CONSIDÉRANT que Madame Karine Dostie a quitté ses fonctions le 22 avril dernier en tant que Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un nouveau signataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon nomme Madame Véronique Fournier à titre de signataire à l'Accord de subvention avec Patrimoine Canada.

ADOPTÉE

2022-06-128 SNC LAVALIN – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une assistance technique de la part de la firme *SNC-Lavalin* pour vérifier les fiches techniques de la génératrice qui sera installée à la station d'eau potable située dans le Parc Parent;

CONSIDÉRANT que la firme *SNC -Lavalin* estime un budget additionnel de 3 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon autorise l'enveloppe budgétaire additionnelle de 3 300

\$ plus les taxes applicables à *SNC-Lavalin* pour l'assistance technique de l'ajout d'une génératrice à la station d'eau potable du Parc Parent.

ADOPTÉE

2022-06-129 TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que l'entreprise responsable de la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Matapédia, *Fusion Environnement*, a soumis une demande aux municipalités de la MRC de La Matapédia afin de réaliser des opérations de transbordement des déchets et des matières récupérables à son site de transbordement sis au 304, rue des Forges à Amqui; ;

CONSIDÉRANT que pour être valable, chaque municipalité de la MRC doit autoriser cette entente;

CONSIDÉRANT que l'accès à un site de transbordement pourrait augmenter la disponibilité des camions de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et améliorer le service aux usagers;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'évaluer l'impact de la livraison des déchets ou des matières récupérables par camion-remorque à plancher mobile sur la méthode d'opération du centre de transfert de la Régie;

CONSIDÉRANT que, sur présentation de factures (dépenses de machinerie, salaires, etc.), l'entreprise *Fusion Environnement* s'engage à prendre en charge les dépenses supplémentaires qui pourraient être occasionnées par le changement du mode d'opération du centre de transfert de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Fusion Environnement* s'engage à mettre en place de manière progressive les activités de transbordement et à documenter les quantités et la provenance des matières conformément aux exigences des municipalités et de la Régie;

CONSIDÉRANT que les municipalités, la MRC et la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis se réservent le droit de mettre fin à cette entente en tout temps, sans aucune compensation ni justification de leur part;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'opération, l'activité de transbordement fera l'objet d'une analyse avantages/inconvénients par les responsables de la gestion des matières résiduelles au sein de la MRC et de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère et résolu unanimement ce qui suit :

- D'autoriser, à l'extérieur de la période de dégel, le transbordement des déchets et des matières récupérables au centre de transfert de l'entreprise *Fusion Environnement*, sis au 304, rue des Forges à Amqui, pour une période d'essai de 6 mois;
- D'autoriser la livraison de déchets ou de matières récupérables en utilisant des remorques de 53 pieds munies de plancher mobile;
- Que cette résolution prendra pleinement effet exclusivement si la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis et l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia entérinent cette proposition.

ADOPTÉE

2022-06-130 ACHAT D'UN TRACTEUR MULTIFONCTION

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement de ce qui suit :

- Acquérir un tracteur multifonction MF GC 1723^E équipé d'une cabine Tektite et d'un souffleur Éconor plus provenant de chez Machinerie JNG Thériault inc. pour la somme de 32 300 \$ plus les taxes applicables.

- D'autoriser Madame Véronique Fournier à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon, tous documents nécessaires à l'achat de ce tracteur.
- Les fonds nécessaires à l'achat du tracteur multifonction seront pris à même le fonds de roulement de la municipalité en raison d'un remboursement annuel sans frais ni intérêt au montant de 6 784,71 \$ par année pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

RÉAMÉNAGEMENT – RUE DU ROSAIRE

REPORTÉ

2022-06-131 OCTROI DE CONTRAT — ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC. — PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *André Roy Électrique inc.* afin d'installer vingt-huit (28) projecteurs de sport incluant le filage et le branchement autour du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'installation de vingt-huit (28) projecteurs de sport incluant le filage et le branchement à l'entreprise *André Roy Électrique inc.* au montant de 99 035 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 31 mai dernier.

ADOPTÉE

2022-06-132 OCTROI DE CONTRAT — RPF LTÉE — PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *RPF Ltée* afin d'installer de nouveaux poteaux autour du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu d'octroyer le contrat d'installation des poteaux autour du terrain de baseball à l'entreprise *RPF Ltée* au montant de 25 950 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 2 juin dernier.

ADOPTÉE

2022-06-133 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT JMF LAPIERRE & FILS INC. — PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a déposé une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *Transport JMF Lapierre inc.* afin d'effectuer le démantèlement des structures, l'excavation des tranchées pour le filage d'éclairage et effectuer les travaux de terrassement du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le démantèlement des structures, l'excavation des

tranchées pour le filage de l'éclairage et effectuer les travaux de terrassement du terrain de baseball à l'entreprise *Transport JMF Lapierre inc.* au montant de 49 243,20 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 6 juin dernier.

ADOPTÉE

2022-06-134 OCTROI DE CONTRAT – C.M. CLÔTURES INC. – PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *C.M. Clôtures inc.* afin de remplacer la clôture du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement d'octroyer le contrat le remplacement de la clôture du terrain de baseball à l'entreprise *C.M. Clôtures inc.* au montant de 97 511.83 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 17 mars dernier.

ADOPTÉE

2022-06-135 OCTROI DE CONTRAT – LES ENTREPRISES J.C. ROY INC. – PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée aux entreprises *J. C. Roy inc.* afin de faire l'acquisition de gradins au terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'acquisition de gradin pour le terrain de baseball aux entreprises *J. C. Roy inc.* au montant de 8 225 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 23 mars dernier.

ADOPTÉE

2022-06-136 OCTROI DE CONTRAT – POINTAGE PRO. – PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *Pointage Pro.* afin de faire l'acquisition d'un tableau de pointage pour le nouveau terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un tableau de pointage pour le nouveau terrain de baseball au montant de 9 129,20 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 14 décembre 2021 par l'entreprise *Pointage Pro.*

ADOPTÉE

2022-06-137 OCTROI DE CONTRAT – MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE. – PROJET TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *Maurice Bélanger paysagiste* afin d'effectuer l'ensemencement hydraulique nécessaire au terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller et résolu d'octroyer le contrat d'ensemencement hydraulique à l'entreprise *Maurice Bélanger paysagiste* au montant de 10 808.85 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 10 décembre 2021.

ADOPTÉE

2022-06-138 OCTROI DE CONTRAT – ATMOS PHARE. — PROJET MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer la place publique située dans le Parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *Atmos Phare* afin d'acquérir une balançoire afin de remplacer et améliorer l'aire de jeux des enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'une balançoire Robinia à l'entreprise *Atmos Phare* au montant de 85 023 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 18 mars dernier.

ADOPTÉE

2022-06-139 OCTROI DE CONTRAT — TECHSPORT. — PROJET MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer la place publique située dans le Parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *Techsport* afin d'acquérir une ombrière pour l'aire des modules de jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'achat d'une ombrière à l'entreprise *Techsport* au montant de 12 919 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 7 avril dernier.

ADOPTÉE

2022-06-140 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT JMF LAPIERRE & FILS INC.. – PROJET MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entreprise *JMF Lapierre & Fils inc.* pour la préparation du terrain de l'aire de jeux ainsi que pour l'achat de gravillon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entreprise *JMF Lapierre & Fils inc.* pour la préparation du terrain de l'aire de jeux et de l'achat du gravillon au montant de 14 763.57\$ plus les taxes applicables, tel que soumis le 6 juin dernier.

ADOPTÉE

2022-06-141 OCTROI DE CONTRAT – SANI-FONTAINES – PROJET MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon à déposer une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin d'améliorer le terrain de baseball situé dans la Place de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été acceptée:

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'ajout d'une fontaine extérieur près de l'aire de jeux afin de permettre aux enfants de s'hydrater;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller et résolu de faire l'acquisition d'une fontaine extérieure à 3 éléments pour un montant de 4 740.00\$ plus les taxes applicables, tel qu'inscrit sur le site internet de l'entreprise Sani-Fontaines.

ADOPTÉE

2022-06-142 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 045

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 045 afin de permettre qu'un garage excède la hauteur de 5,00m sans excéder celle de la résidence. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-143 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 3 414 913

Il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure du lot 3 414 913 pour les raisons suivantes :

- La nature de la demande est de permettre que la superficie d'un bâtiment complémentaire isolé excède 75,00 m². Le bâtiment aurait donc une superficie totale de ±197,22 m², soit 2,63 fois plus grande qu'autorisée;
- Une dérogation mineure a déjà été acceptée pour ce propriétaire en décembre 2020 afin de permettre l'installation d'un autre bâtiment complémentaire excédant de 18,64 m² de la superficie autorisée;
- L'acceptation de cette nouvelle demande créerait un précédent pour d'éventuelles demandes de dérogation mineure de cette envergure;
- Il s'agit d'une dérogation majeure et non mineure.
- Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-144 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 5 299 053

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 5 299 053 afin de permettre au propriétaire ce qui suit :

- De construire un garage avec un abri d'auto annexé dont la superficie sera de ±71,18 m², soit 3,70 m² excédentaires au 75% de la superficie du sol du bâtiment principal autorisé, sans excéder 10% de la superficie du terrain ni la superficie maximale de 75,00 m².
- Que la hauteur du bâtiment accessoire excède la hauteur maximale de 5,00 m sans excéder celle de la résidence.
- Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-145 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 3 414 589

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 589 afin de permettre qu'un bâtiment complémentaire soit implanté à moins de 1,20 m de la ligne arrière de la propriété. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-146 DEMANDE PIIA — LOT 3 413 535

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA du lot 3 413 535 afin de permettre au propriétaire d'installer une serre de 18' x 20' en polythène. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-147 DEMANDE PIIA — LOT 3 414 746

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 746 afin de permettre au propriétaire d'effectuer la réfection de sa toiture en bardeaux d'asphalte de couleur brune deux tons. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-148 DEMANDE PIIA — LOT 3 413 953

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA du lot 3 413 953 afin de permettre au propriétaire d'effectuer la pose d'un revêtement extérieur sur les murs de son garage en tôle émaillée de couleur rouge tuile. Les portes de garage seraient également de couleur rouge tuile. Pour ce qui est de la façade du garage, elle serait comme la résidence principale, de couleur bleue. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-149 DEMANDE PIIA — LOT 3 414 867

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 867 afin d'effectuer la réfection de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite. La base serait en béton et le tablier ainsi que le garde-corps seraient en bois, comme l'existant. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-150 DEMANDE PIIA — LOT 5 575 819

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA du lot 5 575 819 afin de permettre au propriétaire d'effectuer la réfection de sa toiture en bardeaux d'asphalte de couleur bleue deux tons. Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2022-06-151 DEMANDE DE PRÊT DE LOCAL — ÉCOLE LAC-AU-SAUMON

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et résolu unanimement d'accepter la demande de gratuité de la location du sous-sol du centre multifonctionnel pour l'école Lac-au-Saumon. Puisque l'école avait prévu des activités sportives et culturelles au Parc du Centenaire le 8 juin dernier et que les risques de mauvais temps étaient élevés, l'école avait loué le sous-sol du centre multifonctionnel pour ne pas annuler l'activité.

ADOPTÉE

2022-06-152 DEMANDE DE COMMANDITE — MME ÉMANUELLE LECLERC

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon remette la somme de 250 \$ à Émanuelle Leclerc pour un soutien financier sports/études.

ADOPTÉE

2022-06-153 DEMANDE — FÊTE DES GUITARES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a reçu une demande du comité de La Fête des Guitares pour la réduction de tarif pour la

- location du centre multifonctionnel lors du souper crabes et crevettes;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a fait la révision de sa politique de location des salles du centre multifonctionnel en mai dernier afin d'apporter des précisions à la Politique;
- CONSIDÉRANT** que pour obtenir un tarif réduit, seuls les comités découlant directement de la Municipalité y ont droit;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement de refuser la demande d'obtenir le tarif réduit pour la location de la salle du centre multifonctionnel, lors du souper crabes et crevettes organisé par le comité de La Fête des Guitares.

ADOPTÉE

2022-06-154 RAPPORT D'INSPECTION DES PONTS — DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-au-Saumon a reçu le 4 mai dernier, un rapport d'inspection générale des ponts situés sur son réseau routier effectué par le ministère des Transports Québec;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs planches de la surface de roulement sont à changer et que du rapiéçage à l'enrobé est à faire;
- CONSIDÉRANT** que les coûts des matériaux ont explosé durant la dernière année;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité est présentement à effectif réduit;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a des projets prioritaires et que les coûts de réalisations ont énormément augmenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné, conseillère et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon demande à ce que le ministère des Transports Québec prenne en charge les réparations mentionnées dans le rapport du 4 mai 2022 afin que la sécurité des usagers ne soit pas compromise pour une question d'insuffisance budgétaire et de manque de disponibilité de la main-d'œuvre de la Municipalité.

ADOPTÉE

2022-06-155 DEMANDE D'APPUI – SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES - QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-au-Saumon a reçu une demande d'appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité de la MRC de La Matapédia*;
- CONSIDÉRANT** que cette demande permettra la mise à niveau des infrastructures des sentiers *SIA-secteur Vallée-de-la-Matapédia*;
- CONSIDÉRANT** que la sécurité et le confort des usagers demeurent incontournables afin de respecter les normes nationales de la randonnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-au-Saumon appuie le *Sentier International des Appalaches — secteur Vallée de la Matapédia* dans sa demande de financement dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité de la MRC de La Matapédia*.

ADOPTÉE

DIVERS

2022-06-156 AUTORISATION DE PAIEMENT — M. MARCEL ANCTIL – PROJET PLACE DE L'ACADIE

Il est proposé M. Alain Fradette, conseiller et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #57308 au montant de 2 741,83 \$ taxes incluses à Monsieur Marcel Anctil pour la confection des enseignes patrimoniales dans le cadre du 125^e anniversaire des Acadiens.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2022-06-157 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller et résolu unanimement de lever la séance. Il est 21h38.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Véronique Fournier
Secrétaire d'assemblée

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.